

Modification de la gestion des déchets au 1^{er} février 2006



VILLE DE CRETEIL

**PLAINE CENTRALE
DU VAL-DE-MARNE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,

Dans un souci d'amélioration de la collecte des déchets, la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne va procéder à des modifications de l'organisation du service de collecte et des bacs que vous utilisez quotidiennement.

Quelles sont ces modifications ?

- **Suppression de votre caissette bleue:** Les papiers et journaux-magazines devront être déposés dans le bac jaune avec les autres déchets d'emballage à compter du 1^{er} février.

Pourquoi ? parce que les évolutions techniques du centre de tri permettent de trier ces déchets recyclables mélangés.

Avantages: un geste de tri plus simple, un bac de moins à gérer, une collecte plus rapide.

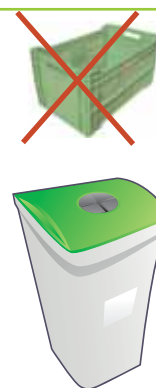


- **Remplacement de votre caissette verte par un nouveau bac vert:** Le verre devra être présenté à la collecte dans ce nouveau bac vert à compter du 1^{er} février, il sera désormais collecté tous les 15 jours.

Pourquoi ? parce que les quantités de verre diminuent et qu'il faut un bac plus grand pour stocker le verre pendant deux semaines.

Avantages: une plus grande capacité de stockage, une meilleure manipulation du bac.

NB: Vous pouvez garder vos caissettes bleues et vertes pour un usage personnel, elles ne seront pas récupérées.



- **Adaptation des fréquences de collecte à partir du 1^{er} février 2006:**

- Les ordures ménagères (bac gris/grenat) seront collectées deux fois par semaine.
- Les emballages et journaux-magazines (bac jaune) seront collectés une fois par semaine.
- Le verre (bac vert) sera collecté toutes les deux semaines (semaine paire ou impaire).

Pourquoi ? parce que la forte fréquence de collecte n'était pas adaptée et le service sous utilisé par les habitants.

Avantages: un service adapté aux besoins, moins de bennes et moins de pollution, une meilleure maîtrise des coûts de gestion des déchets.



Comment cela va-t-il se passer ?

Trois phases sont prévues :

► Janvier - mars : remplacement du bac vert

Un agent accrédité de la société TEMACO passera chez vous afin de vous remettre votre nouveau bac vert. C'est un bac à roulettes pour le verre comme ceux que vous possédez déjà pour les emballages et les ordures ménagères.

Si vos bacs sont abîmés ou nécessitent un remplacement, signalez-le à l'agent. Une maintenance sera opérée ultérieurement.

Si vous êtes absents, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Un rendez-vous sera alors pris par téléphone.



► Mi-janvier :

- un nouveau guide du tri : vous le recevrez avec le bulletin municipal "Vivre Ensemble"
- un calendrier des collectes : vous recevrez votre calendrier 2006 des jours de collecte dans votre boîte aux lettres



► 1^{er} février : entrée en vigueur du nouveau calendrier des jours de collecte

Nous restons à votre entière disposition pour vous aider à mettre en œuvre ces changements et pour répondre à toutes vos questions au numéro vert (gratuit) suivant : **0 800 138 391**.

Certain de votre collaboration, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président

Philippe DEVISME

